

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 5 décembre 2019

**Rapporteur :
Monsieur Christian
CORROLLER**

N° 52

Avance sur Subvention 2020 - Association 'Ulamir e Bro Glazik'

Conformément à la convention d'objectif du 1^{er} aout 2017 et afin de permettre à l'association « Ulamir e Bro Glazik » de financer ses dépenses de fonctionnement dès le début de l'année 2020, il est proposé au conseil communautaire de verser une avance sur la subvention de fonctionnement 2020 égale au tiers du montant de la subvention inscrite en 2019, soit 56 667 €.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le président à verser une avance sur la subvention de fonctionnement 2020, d'un montant de 56 667 € sur la ligne budgétaire 422.6574.7102.

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 13/12/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 11/12/2019 (accusé de réception du 11/12/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*